

SOCIÉTÉ DES ŒUVRES DE MER



*Reconnue d'utilité publique par décret
en date du 7 Décembre 1898.*

Bulletin de 2017

Année 2016



LES COMMUNICATIONS ET LES DONNS SONT REÇUS AU SECRETARIAT DE L'ŒUVRE
56, rue Falguière - 75015 PARIS - Tél. 01 43 20 10 51

LISEZ ET FAITES LIRE

ASSOCIATION MARSEILLAISE DES AMIS DES MARINS

Malgré la fermeture du foyer de Forbin, nos activités ne sont pas arrêtées. L'accueil des marins le soir se fait dans le foyer des croisières mais ils n'ont plus la possibilité d'aller à pied faire un tour en ville ou dans une grande surface. Actuellement nous allons les chercher sur leurs navires avec nos véhicules pour les conduire au foyer mais ils ne quittent plus l'enceinte portuaire et nous demandent à être conduits en ville.



Les nouveaux bureaux de l'AMAM

De façon à pouvoir continuer la gestion administrative de l'association nous avons pu déplacer vers le foyer des croisières un ALGECO qui nous appartenait. Grâce à une subvention d'investissement de la Direction des Affaires Maritimes, nous avons fait faire des travaux pour le rendre plus confortable.

Nous sommes surpris de voir que la fréquentation du foyer des croisières par les marins des paquebots est en nette diminution. Chaque fois qu'il y a une escale inaugurale d'un paquebot, un membre de l'AMAM assiste à la cérémonie des plaquettes. Lorsque l'on monte sur un paquebot en escale, on est surpris de voir qu'un nombre important de passagers reste à bord, et l'équipage travaille alors pratiquement comme à la mer et rencontre des difficultés pour descendre à terre.

Ce phénomène n'est pas particulier à Marseille et se retrouve dans de nombreux ports. Comme les visiteurs de navires ne peuvent pas monter sur les paquebots, les marins n'ont plus de contact avec le seamen's club. Nous pensions que la distance entre les navires et le foyer pouvait décourager les marins mais quand un paquebot avec un équipage de 1.200 marins est

amarré à 200 m du foyer, la fréquentation n'est pas plus importante.

Grâce au financement d'ITF, nous avons pu acheter un Citroën Jumpy de neuf places. Nous devrions faire des économies d'entretien car le Ford Tourneo qui n'avait pourtant que 110.000 km nous coûtait très cher en réparations moteur.

L'application de la Loi Economie Bleue s'est bien passée. La commission portuaire de bien-être des gens de mer s'est réunie en juillet, nous l'avions préparée par deux réunions avec le commandant du port et un membre du service financier. Nous avons dû modifier notre demande à la baisse mais nous sommes arrivés à un bon accord. Pour 2018, la somme versée par le port devra être de 30.000 €, en 2017 elle est de 11.000 €. En tenant compte des subventions antérieures qui ne

nous serons plus versées, cela représente une augmentation de 1.400€.

Nous avons actuellement deux salariés en contrats aidés de 20h par semaine, si nous n'avons pas la possibilité d'en bénéficier en 2018, nous n'aurons pas le financement pour avoir deux salariés en CDD sans aide. Cette situation va nous obliger à modifier nos heures d'ouverture au détriment de l'accueil des marins.

A la fin du mois de septembre 2017 nous allons faire une réunion avec les bénévoles et les salariés pour réfléchir au fonctionnement de l'AMAM en 2018 de manière à essayer d'accueillir et de rendre service aux marins en définissant les besoins et les moyens à mettre en œuvre.

Gérard Pelen

L'AGISM A MARSEILLE

En 1946, est officiellement déclarée l'existence de l'AGISM - Association pour la Gestion des Institutions Sociales Maritimes - qui va mettre en place les Maisons des Gens de Mer afin d'accueillir les personnes en relation avec le milieu maritime (marins et leurs familles).

Les missions confiées à l'AGISM sont les suivantes :

- assurer une coordination entre les associations à vocation sociale envers les gens de mer et leur famille, et répartir les subventions entre ces organismes,

- aider à la mise en place d'organes gérant directement certaines institutions sociales maritimes et gérer le fonctionnement de ces institutions

Le 24 septembre 1953, la Maison des Gens de Mer de la rue de Forbin à Marseille était inaugurée par Monsieur Ramarony, Secrétaire d'Etat à la Marine

Marchande.



L'hôtel comptait une soixantaine de chambres avec un restaurant, une grande salle pour les équipages et une plus petite pour les officiers. Une cour arborée très calme permettait de se reposer ou prendre l'apéritif dehors. Les clients avaient un grand parking à leur disposition.

A cette époque les navires ayant des équipages français étaient nombreux. Les relèves étaient importantes, les escales longues et les familles qui rejoignaient un marin logeaient à l'hôtel. Sur beaucoup de bateaux les équipages n'étaient pas nourris durant l'escale et venaient prendre leurs repas au restaurant de l'hôtel.

A partir de 1990, les établissements, malgré les subventions de l'ENIM subissent une dégradation importante.

En effet, le secteur de l'exploitation maritime évolue fortement. Le nombre de marins et les durées d'escales diminuent rapidement et les structures commerciales classiques deviennent de moins en moins utilisées.

La fréquentation des établissements par les marins chute tandis que la concurrence hôtelière augmente, ce qui amène à un déséquilibre financier de l'association. C'est pourquoi, à partir de 1999, le conseil d'administration prend la décision de déléguer la gestion des établissements proposant de l'hébergement et de la restauration à un mandataire (en conservant la vocation sociale de l'AGISM) qui sera, à partir de juillet 2000, la société AHMI.

Celle-ci est chargée de gérer les établissements selon les pratiques d'une activité commerciale, tout en conservant l'identité maritime des hôtels et les conditions particulières aux ayants-droits.

Ce mandat s'est terminé en juillet 2003. La gestion des établissements est devenue directe, chaque établissement possédant un directeur (hôtels) ou un

responsable (foyers), aidé d'un ou plusieurs adjoints. Ces dirigeants sont sous l'autorité du directeur général de l'Association, régie par un président. Les établissements deviennent alors les hôtels "Les Gens de Mer".

Mais le nombre de marins continue à diminuer, les hôtels sont vieillissants et malgré quelques améliorations la clientèle ne suit pas et l'AGISM perd de l'argent. Un foyer d'accueil des marins est construit à Montoir sachant que le précédent a brûlé deux fois. Ce foyer qui n'avait pas vraiment de raison d'être, n'a jamais été ouvert. Les relations avec l'ENIM et la Direction des Affaires Maritimes sont modifiées, les remboursements des ayants-droits se font sur justificatifs et les subventions sont diminuées. Toutes ces conditions font que l'AGISM, le 16 mai 2013, est mise en redressement judiciaire avec une possibilité de reprise, le passif s'élevant à 11.932.056,42€.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a accepté le plan de redressement présenté le 8 janvier 2015. Ce qui impliquait notamment :

- cinq postes non renouvelés et huit licenciements
- un plan d'action de redressement commercial et des mesures d'économie dans la gestion des établissements et au siège.
- la vente de l'hôtel et du terrain de Marseille.

Le tribunal a autorisé l'AGISM à prolonger son activité mais la situation ne s'améliore pas, les hôtels ne sont plus entretenus et l'AGISM a des difficultés pour obtenir un permis de construire à Marseille.

Le tribunal de grande instance de Paris a placé le 10 mars 2016 l'AGISM en liquidation judiciaire, avec une prolongation de l'activité de trois mois, le temps que l'administrateur judiciaire puisse recevoir les offres d'éventuels

repreneurs.

Ceux-ci ont jusqu'au 19 mai 2016 pour se manifester avant l'examen des offres lors d'une audience au TGI de Paris fixée au 16 juin 2016. C'est le groupe DOCTEGESTIO qui est désigné comme repreneur de l'ensemble des activités de l'AGISM. L'hôtel de Marseille doit être vendu à la COFFIM, promoteur constructeur et aménageur qui doit le détruire pour réaliser un projet immobilier avec des appartements, un hôtel, des commerces et un "foyer des marins".

A partir de ce moment commence une longue période d'incertitude pour le personnel de l'hôtel et pour l'AMAM : régulièrement on annonce la fermeture définitive de l'hôtel sous quinze jours...

Le 26 décembre 1994 avait été signée une convention avec l'AGISM qui mettait à la disposition de l'AMAM des locaux situés dans l'hôtel "Les Gens de Mer", composés d'un grand foyer, une véranda, une pièce avec une banque, un bureau et une remise.

Le 24 janvier 1995 le Seamen's club est inauguré. Il est ouvert du lundi au vendredi de 18h00 à 22h00 grâce à une équipe de bénévoles et de salariés, de nombreux marins sont ainsi accueillis.

En décembre 2002, une réfection du foyer est effectuée et jusqu'à la fermeture de l'hôtel il est resté dans le même état, seule la véranda a été entièrement refaite par l'AGISM.

Plus de 70.000 marins ont été reçus dans ce foyer. Les moyens de communication ayant très vite évolué, nous sommes passés de la boîte aux lettres aux téléphones avec cartes prépayées, puis aux ordinateurs avec une liaison Internet et enfin le WIFI que les marins utilisaient avec leur propre matériel. Le billard, le tennis de table et le baby-foot étaient également très prisés. Le parking et le jardin étaient bien appréciés.



La fin du mois de mars 2017 a été assez difficile. Il a fallu nous séparer de beaucoup de matériel, nous obligeant à faire plusieurs voyages en direction de la déchetterie... C'est fou ce que l'on accumule en 23 ans ! Nous avons pu placer tout de même beaucoup d'objets dans le foyer des croisières. Nous avons vendu le baby-foot en premier, puis la table de ping-pong grâce au Bon Coin. Martine et Jean-Pierre COUSIN du foyer d'accueil de Port La Nouvelle étaient là le 30 mars à 08h00, à 08h30 le billard était dans leur véhicule et à 09h00, l'huissier fermait définitivement l'hôtel. Le jour-même des maçons muraient les deux issues sur la rue avec des parpaings ainsi que les fenêtres du premier étage.

De nombreux marins et familles de marins ont séjourné dans cet hôtel, cinq associations maritimes y avaient leur siège social, le seamen's club était bien placé en ville. La porte est désormais verrouillée et une page d'histoire de la vie maritime à Marseille s'est fermée.